



E-05 Préparation de l'emplacement de 3 ou 4 compteurs à l'intérieur du bâtiment



Ce document est valable lorsque l'immeuble comporte 3 ou 4 logements distincts. Il doit y avoir au moins autant de compteurs que de logements.

COMPTAGE DISTINCT

Chaque installation intérieure susceptible d'être utilisée par un utilisateur différent fait l'objet d'un comptage distinct (par point de fourniture).

L'alimentation des locaux communs peut être reprise :

- sur l'installation d'un des occupants ;
- sur une installation distincte.



Si l'immeuble possède un **ou plusieurs ascenseurs**, les consommations des « communs » devront être mesurées séparément. Lorsque la puissance nécessaire est importante, l'éventualité d'une alimentation spécifique (moyenne tension) est examinée par ORES.

EMPLACEMENT DES COMPTEURS

Le choix de l'emplacement des compteurs est défini par ORES en concertation avec vous.

Ceux-ci seront placés :

- au rez-de-chaussée du bâtiment, dans un local commun accessible à tous les occupants ;
- le plus près possible de la voirie et à maximum 3 mètres d'une porte donnant sur l'extérieur ;
- dans un endroit sec et accessible aux techniciens ORES.



Si la distance entre l'endroit de pénétration du câble dans le bâtiment et la limite du domaine privé est supérieure à 25 mètres, les compteurs **devront** être placés dans un coffret en limite de propriété.



La pose des compteurs dans le bâtiment ne pourra se faire que si le bâtiment est fermé ou, à défaut, si une armoire aux dimensions adaptées fermée et étanche est mise à disposition.



L'emplacement des compteurs est définitif, tout déplacement ultérieur sera payant.

PLACEMENT DES COFFRETS 25S60

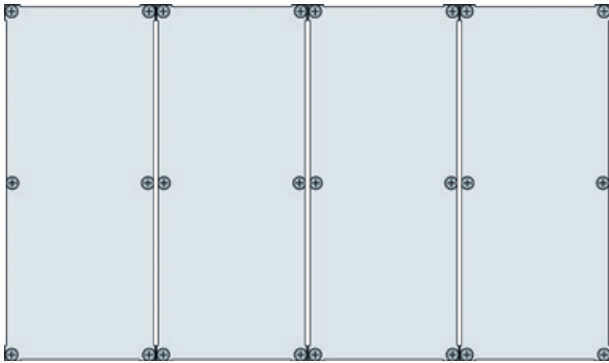
Les coffrets standard à utiliser pour ce type de compteurs s'appellent « **coffrets 25S60** », en référence à leurs dimensions de 25 cm de large sur 60 cm de haut. Vous pourrez vous les procurer facilement chez un revendeur de matériel électrique. Ils sont composés d'un fond gris et d'un couvercle transparent. Il faut installer un coffret 25S60 par compteur.

A partir de 3 compteurs, il faut prévoir un coffret 25S60 supplémentaire pour le sectionneur général.

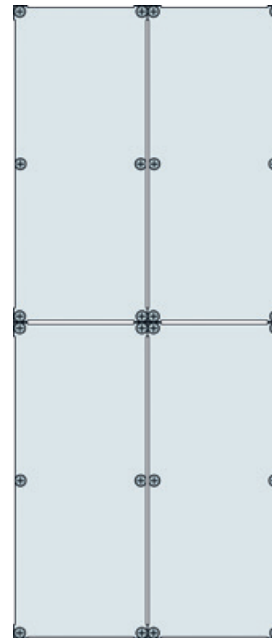


i Vous pouvez aussi vous procurer un ensemble de comptage préfabriqué et monté sur un châssis métallique rigide auprès d'un fabricant. Dans ce cas, le châssis en métal doit être mis à la terre, autant que le degré de protection IP20-D soit respecté.

- Vous pouvez choisir de mettre les coffrets en une ou deux rangées :



▶ Dans le cas d'ensemble sur une seule rangée, le bas des coffrets doit se situer à une hauteur comprise entre 1 m et 1,20 m du sol fini.



▶ Dans le cas d'ensemble à deux rangées, le bas des coffrets doit se situer à une hauteur de 50 cm du sol fini.

- Les coffrets doivent être installés dans un endroit approuvé par ORES ;
- Ils ne peuvent se trouver au-dessus d'un compteur gaz ou en dessous d'une installation d'eau ;
- Ils doivent être fixés sur une surface plane et rigide ;
- Le mot « TOP » inscrit dans les coffrets doit se trouver en haut afin que le coffret soit placé dans le bon sens ;
- Un espace de 80 cm minimum doit rester libre devant les coffrets ;
- Une profondeur minimum de 35 cm est nécessaire pour le placement du compteur dont la protection est inférieure à 63 ampères et de 5 cm minimum pour un compteur avec une protection supérieure à 63 ampères.

i Comme les coffrets sont placés côte-à-côte ou superposés, tous les opercules jointifs doivent être ouverts afin de faciliter la circulation de l'air et ainsi éviter un échauffement excessif des coffrets.

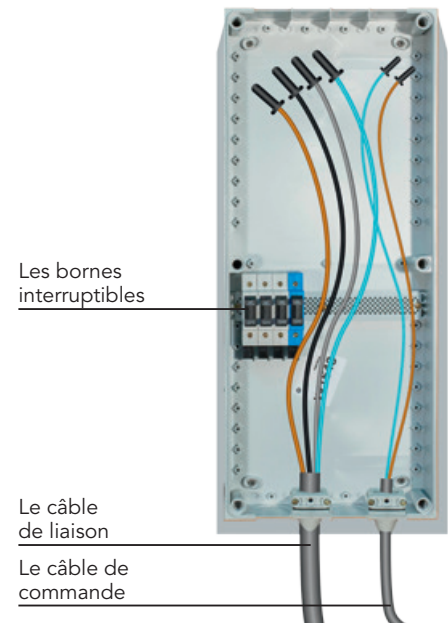
EQUIPEMENT INTÉRIEUR DES COFFRETS 25S60

Une fois les coffrets placés, il doivent être chacun équipés d'une série d'éléments complémentaires qui permettront à ORES d'alimenter les installations intérieures en fonction des besoins et en toute sécurité

- **Les bornes interruptibles de 125 ampères**, aussi appelées interrupteurs sectionneurs, doivent être placés dans les coffrets. Il s'agit d'un interrupteur d'alimentation de l'installation.
- **Le câble de liaison**, qui relie les compteurs au coffret divisionnaire, doit être inséré dans le coffret 25S60 au travers d'une entrée de câble et d'un support anti-traction. Il doit être de type XVB et de section adaptée à la puissance demandée (4×10^2 minimum), hors multibrins souple et sans fil de terre.

Il faut prévoir une longueur libre dégainée de 80 cm, fils non dénudés dans les coffrets, en respectant le code de couleurs suivant dans les coffrets divisionnaires :

- Raccordement monophasé : brun - bleu
- Raccordement triphasé 3 x 230 V : brun - noir - gris
- Raccordement triphasé 3 x 400 V + N : brun - noir - gris - bleu



- Dans le cas d'un compteur bi-horaire, vous pouvez également introduire dans le coffret 25S60 le **câble de commande** du contact libre de potentiel (XVB 2x1,5²). Ce câble permet de piloter automatiquement le fonctionnement du chauffe-eau au tarif heures creuses. Il doit être protégé par un disjoncteur ou fusible de 4 ampères et alimenté par votre installation intérieure. Un contacteur préférentiel doit alors être installé dans le coffret divisionnaire.
- Afin de pouvoir alimenter chaque compteur avec le câble de raccordement, un **bloc de raccordement** doit être installé dans un des coffrets 25S60.
- À partir de trois compteurs, l'ensemble de comptage doit être équipé d'un **interrupteur général 250 ampères** avec commande externe verrouillable et muni de bornes de raccordement capables d'accepter un câble d'aluminium ou cuivre d'une section inférieure ou égale à 150 mm².
- Le câblage de l'interrupteur général 250 A via le bloc de raccordement jusqu'au sectionneur 125 A de chaque coffret est obligatoire à partir de trois points d'accès.
- Respectez bien les consignes de montage communiquées par le fabricant et, veillez en particulier au contrôle du serrage de toutes les bornes et boulons d'assemblage aux couples prescrits.



Le plus souvent, les compteurs sont prévus :

- Pour une alimentation monophasée (2 phases) sous la tension de 230 volts (V) (pour les appartements, les commerces, les communs, ...)
- Avec un disjoncteur de raccordement calibré sur une intensité de 40 ou 50 ampères
- Pour des intensités supérieures à 50 ampères ou pour des applications professionnelles, l'alimentation est en principe triphasée 230V (3 phases) ou en triphasé 400V (3 phases + neutre).

Le disjoncteur limite la puissance électrique mise à disposition. Celle-ci est exprimée en kilovolt-ampère (kVA)

VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le Règlement Général sur les Installations Electriques, disponible notamment sur le site des principaux organismes agréés de contrôle, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.



Le RGIE interdit les borniers intermédiaires entre le compteur et le différentiel protégeant l'installation.



L'installation triphasée 3x230 V doit être conçue de manière à pouvoir être alimentée en 3x400 V+neutre moyennant une adaptation du coffret divisionnaire et des prises triphasées.

INTERVENTION D'ORES

Nos agents viendront placer les compteurs dans la partie centrale des coffrets 25S60.

Nous effectuerons également la connexion des câbles de liaison et, le cas échéant, des câbles de commande que vous aurez préparés.



ORES peut venir placer les compteurs même si les installations intérieures ne sont pas terminées ou si tous les occupants ne disposent pas d'un contrat de fourniture. Cependant, vous devrez prévoir un autre rendez-vous avec votre conseiller clientèle pour la mise en service des compteurs restants.